



Préfecture de l'Isère
Direction Départementale de la
Protection des Populations
A l'attention de Mme MACIA
Service des Installations Classées
22 avenue Doyen-Louis-Weil CS 6
38028 GRENOBLE Cedex 1

Grenoble, le 11/05/2026

Affaire suivie par : STEPHANIE BOUSQUET – Téléphone : 0485599433
stephanie.bousquet@grenoblealpesmetropole.fr
Direction Prévention Collecte et Traitement des Déchets - Service Traitement des Déchets et Gestion des ICPE
Nos références : 2026/D/481

Objet : Notification de cessation d'activité d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement – Déchèterie de La Tronche

Madame,

Je soussignée, Mme Amélie OLIVIER, représentant Grenoble Alpes Métropole, ai l'honneur de vous notifier la cessation l'activité de la **Déchèterie Athanor de La Tronche**, classée sous le régime de l'Enregistrement (faisant l'objet du bénéfice d'antériorité depuis 2014) au titre de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, et située chemin de la Tuilerie à La Tronche (38700), sur les parcelles 0143 et 0116.

La déchèterie est située sur le site de traitement des déchets d'Athanor, qui regroupe un centre de tri et une usine d'incinération et de valorisation énergétique. Le site ICPE fonctionne sous couvert de l'arrêté préfectoral d'autorisation 2011-292-0026 en date du 19/10/2011. La déchèterie a cessé son activité le 25 avril 2026.

La déchèterie relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, sous les rubriques de la nomenclature suivante :

Rubriques	Désignation et référence des installations	Volume des activités	Classement
2710-2	Déchèterie déchets non dangereux	> à 300 m ³	Enregistrement
2710-1	Déchèterie déchets dangereux	> à 1 T et < à 7 T	Déclaration

Conformément à l'article R512-46-25 du Code de l'Environnement, un dossier de cessation d'activité sera établi. L'ensemble des déchets et des bennes a été évacué lundi 27 avril 2026 et les locaux ont été confiés à la Compagnie de Chauffage de l'Agglomération Grenobloise, exploitant l'UIVE pour le compte de la Métropole, dans le cadre du nouveau contrat d'exploitation qui a pris effet le 1er mai 2026. D'autre part, dans le cadre des études préparatoires à la reconstruction de la nouvelle UIVE, des études de pollution des sols ont été réalisées sur l'ensemble du site et notamment dans un périmètre proche de la déchèterie. Une ATTES-SECUR vous sera transmis dans les prochaines semaines.

Conformément à l'article R512-46-24 bis, Grenoble Alpes Métropole demande le report de la réhabilitation des locaux de la déchèterie. En effet, ces locaux sont attenants au bâtiment process de

l'UIVE actuelle, qui sera démolie à horizon 2030, quand la nouvelle UIVE sera en fonctionnement. La parcelle de l'UIVE actuelle sera renaturée et toujours intégrée dans le périmètre ICPE d'Athanol.

Je vous remercie de bien vouloir me transmettre en retour un récépissé de cette notification.

Les services de la Métropole restent à votre disposition en tant que de besoin.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sincères salutations.

Cheffe de service exploitation
des déchèteries,



Amélie OLIVIER